

**COMMUNE DE CHERVES-RICHEMONT**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**CONCERNANT LA DESAFFECTATION ET L'ALIENATION PARTIELLE  
DU CHEMIN RURAL N°17 AU LIEU-DIT BOIS BASSET**

Par Arrêté municipal n° 2018-125/V, en date du 27 novembre 2018, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la désaffectation et l'aliénation partielle du chemin rural numéro 17 au lieu-dit Bois Basset

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Cherves-Richemont pendant 15 jours consécutifs, du 13 décembre 2018 au 28 décembre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture soit les lundis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, les mardis et jeudis de 9h à 12h30, les mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf jours fériés.

A cet effet, Monsieur le Maire a désigné Monsieur Bernard DOUTEAU en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Cherves-Richemont :

- le jeudi 13 décembre 2018 de 9 heures à 12 heures 30
- le vendredi 28 décembre 2018 de 13 heures 30 à 17 heures

Le dossier d'enquête publique sera également tenu à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la ville : « [cherves-richemont.com](http://cherves-richemont.com) ». Chaque personne pourra formuler, s'il y a lieu, ses observations, propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Cherves-Richemont ;
- par écrit à la Mairie et adressé au commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie, ainsi que sur le site internet de la ville de Cherves-Richemont ([cherves-richemont.com](http://cherves-richemont.com)).

Le conseil municipal de la ville de Cherves-Richemont se prononcera par délibération sur la désaffectation et l'aliénation partielle du chemin rural n°17 au lieu-dit bois basset.

Le Maire,  
Alain RIFFAUD.